



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1997/L.10/Add.9  
26 août 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-neuvième session  
Point 13 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES : ADOPTION DU RAPPORT  
SUR LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures  
discriminatoires et de la protection des minorités  
sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Rapporteur : M. Marc Bossuyt

TABLE DES MATIERES \*

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IX. DROITS DE L'HOMME DES PEUPLES AUTOCHTONES :		
a) LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LEUR RELATION A LA TERRE		

---

\*Le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.11 et ses additifs.

IX. DROITS DE L'HOMME DES PEUPLES AUTOCHTONES :

a) LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LEUR RELATION A LA TERRE

1. La Sous-Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à ses 7ème, 16ème, 17ème, 18ème et 27ème séances, les 8, 15, 18 et 22 août 1997.
2. La liste des documents publiés au titre de ce point figure à l'annexe ... du présent rapport.
3. A la 7ème séance, un message a été lu au nom du Secrétaire général, pour célébrer la Journée internationale des populations autochtones. Des déclarations ont été faites par le Président de la Sous-Commission ainsi que par M. Alfonso Martínez et Mme Daes.
4. A cet égard, la Sous-Commission a invité les autochtones ci-après à faire une déclaration : M. Sebastiao Manchinery, membre du peuple manchineri du Brésil, et M. Kalimba Zephyris, Matwa du Rwanda.
5. A la 16ème séance, le 15 août 1997, Mme Erica-Irene Daes, Présidente et Rapporteur du Groupe de travail sur les populations autochtones, a présenté le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa quinzième session (E/CN.4/Sub.2/1997/14). A la même séance, Mme Daes, en tant que Rapporteur spécial sur les peuples autochtones et leur relation à la terre, a présenté la version préliminaire de son document de travail (E/CN.4/Sub.2/1997/17 et Corr.1).
6. A la 18ème séance, le 18 août 1997, Mme Daes, en tant que Présidente et Rapporteur de la Réunion technique sur la protection du patrimoine des populations autochtones, a présenté le rapport de cette réunion (E/CN.4/Sub.2/1997/15).
7. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les membres ci-après de la Sous-Commission : M. Alfonso Martínez (17ème), M. Ali Khan (16ème, 18ème), Mme Daes (18ème), M. Eide (18ème), M. Fan Guoxiang (16ème), M. Guissé (16ème), M. Maxim (16ème), Mme Mbonu (16ème), Mme Warzazi (16ème) et M. Weissbrodt (18ème).
8. La Sous-Commission a entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Association américaine des juristes (16ème), Association du monde indigène (16ème), Bureau international de la paix (16ème), Conseil Same (16ème), Fédération mondiale pour la santé mentale (17ème), Franciscain international (16ème), Institut international de la paix (17ème), International Educational Development, Inc. (16ème),

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté (16ème), Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (17ème), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (16ème), Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (17ème), Nord-Sud XXI (16ème), Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement (16ème), Parti radical transnational (17ème), Pax Christi, Mouvement international catholique pour la paix (17ème) et Pax Romana (17ème).

9. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Mexique (17ème), du Pérou (17ème) et des Philippines (17ème).

10. Une déclaration équivalant à un droit de réponse a été faite par l'observateur de l'Equateur (17ème).

Etude des traités, accords et autres arrangements constructifs entre les Etats et les populations autochtones

11. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/1997/L.27, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Guissé et M. Hatano.

12. Mme Daes a fait une déclaration au sujet du projet de décision.

13. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir chapitre II, section B, décision 1997/...

Instance permanente pour les populations autochtones aux Nations Unies

14. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.29, qui avait pour auteurs Mme Attah, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Guissé, Mme Gwanmesia et M. Hatano. M. Alfonso Martínez, Mme Palley et M. Weissbrodt se sont joints par la suite aux auteurs.

15. Mme Daes a révisé oralement le projet de résolution en remplaçant par un nouveau texte le paragraphe 3 du dispositif qui était ainsi conçu :

"Décide de recommander à la Commission des droits de l'homme d'adopter le projet de décision ci-après :

'La Commission des droits de l'homme, prenant note de la résolution 1997/... de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en date

du .. août 1997, décide de soumettre la question de la création aux Nations Unies d'une instance permanente pour les peuples autochtones au Conseil économique et social pour examen.'"

16. M. Yokota a modifié oralement le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution révisé en insérant les mots "dès que possible au sein du système des Nations Unies" après les mots "soit établie".

17. M. Alfonso Martínez, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Guissé, M. Lindgren Alves et Mme Palley ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

18. Le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/10.

#### Décennie internationale des populations autochtones

19. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.30, qui avait pour auteurs Mme Attah, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Guissé, Mme Gwanmesia et M. Hatano. M. Weissbrodt s'est joint par la suite aux auteurs.

20. Mme Daes a proposé, par écrit, de réviser le projet de résolution comme suit :

a) ajouter deux nouveaux alinéas après le deuxième alinéa du préambule;

b) ajouter deux nouveaux paragraphes au dispositif (les paragraphes 9 et 10 de la résolution qui a été adoptée).

21. M. Yokota a proposé oralement de modifier le projet de résolution en supprimant le paragraphe 7 du dispositif qui était ainsi conçu :

"Recommande la création dès que possible au cours de la Décennie d'une instance permanente pour les populations autochtones dans le système des Nations Unies".

Les auteurs ont accepté l'amendement proposé.

22. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé et modifié, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/15.

#### Etude sur les droits fonciers autochtones

23. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.31, qui avaient pour auteurs Mme Attah, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Guissé, Mme Gwanmesia et M. Hatano.

M. Alfonso Martínez, M. Eide, Mme Palley, M. Weissbrodt et M. Yimer se sont joints par la suite aux auteurs.

24. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/12.

Protection du patrimoine des populations autochtones

25. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.34, qui avait pour auteurs Mme Attah, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Guissé, Mme Gwanmesia et M. Hatano. M. Alfonso Martínez et M. Diaz Uribe se sont joints par la suite aux auteurs.

26. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/13.

Groupe de travail sur les populations autochtones

27. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.35, qui avait pour auteurs Mme Attah, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Guissé, Mme Gwanmesia et M. Hatano. M. Alfonso Martínez, M. Eide, M. Weissbrodt et M. Yimer se sont joints par la suite aux auteurs.

28. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/14.

-----